



1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JEUNES CHEZ LES SENIORS
LANESTER, QUÉVEN, LORIENT, PLOEMEUR,
GUIDEL, HENNEBONT, CAUDAN...

VOUS SOUHAITEZ UNE PRÉSENCE DANS VOTRE QUOTIDIEN

Choisissez une solution
originale où solidarité
rime avec convivialité.

Vous êtes Senior :

- Vous êtes agé(e) de plus de 60 ans.
- Vous vivez seul ou en couple sur Lorient Agglomération.
- Vous êtes autonome, disposez d'une chambre libre.
- Vous souhaitez partager votre quotidien avec un jeune.

LE SERVICE EST FAIT POUR VOUS

Pour
s'entraider,
vivons
ensemble

1 DOENN, 2 RUMMAD



CE SERVICE A POUR OBJECTIF DE :

- **FACILITER** l'accès au logement
- **PRÉVENIR L'ISOLEMENT** des seniors en agrémentant leur quotidien
- **RENFORCER LE LIEN SOCIAL** entre générations

Le service propose :

Vous hébergez un jeune à votre domicile en lui mettant à disposition une chambre meublée, l'accès aux sanitaires et à la cuisine. Le jeune vous apporte en contrepartie une présence active (partage de repas, discussions, moments de convivialité) et une aide ponctuelle à certaines tâches, ainsi qu'une participation chaque mois aux charges (eau, électricité, entretien). Tous ces aspects sont fixés dans une convention d'hébergement.

Un suivi régulier est assuré par le service et une médiation est possible en cas de besoin.

Une période d'essai de deux semaines est prévue pour les deux parties.

Pour tout départ un préavis par écrit d'un mois est à respecter.

Vous êtes intéressés :

- 1 **Contactez le CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) des communes adhérentes au réseau (voir au dos) ou le BIJ (Bureau Information Jeunesse) de Lorient pour les communes non adhérentes du territoire.
- 2 Ensuite **trois rendez-vous** sont fixés avec vous :
 - **Le 1^{er}** pour remplir avec vous le dossier d'inscription, visiter votre logement et comprendre au mieux vos motivations et vos attentes.
 - **Le 2^e** pour vous présenter un ou plusieurs jeunes qui correspondent à votre demande.
 - **Le 3^e** a pour but de signer la convention d'hébergement avec le jeune qui vous conviendra.

La présence d'un jeune au côté du senior ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires.



VOUS HÉSITEZ ENCORE À VOUS ENGAGER ? ILS ONT FRANCHI LE PAS ET ILS TÉMOIGNENT



George en binôme à Lamor-Plage avec Anne-Laure.

“

J'ai entendu parler de ce service logement et, le principe d'être chez une personne âgée me plaisait. De plus il y avait l'avantage financier. Tout va bien. Ce dispositif est une sorte de service mutuel entre seniors et jeunes et, c'est fort sympathique.

”

“

C'est comme ma petite-fille. Tout se passe bien. Je suis plus tranquille, je dors mieux de savoir qu'il y a quelqu'un d'autre dans la maison.

”



Henri en binôme à Ploemeur avec Xue.

“

Un échange presque parfait, une bonne complicité entre nous.

”



Mickaël en binôme à Languidic avec Stefan.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

VOICI QUELQUES RÉPONSES SUR LES CONDITIONS DU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Pourquoi accueillir un jeune chez moi ?

Pour être moins seul (besoin d'une compagnie, d'une présence rassurante)... Pour lui rendre service et lui offrir de bonnes conditions d'études.

Qui sont les candidats à héberger que propose le service ?

Ils ont entre 16 et 25 ans. Sont étudiants, apprentis, ou stagiaires, garçons ou filles, français ou étrangers. Les candidats présélectionnés sur dossier ont été reçus par le service pour un entretien approfondi. Nous individualisons leur demande et vous proposons celui qui nous semble le mieux convenir à votre profil, besoins, caractère...

Comment s'organise la présence du jeune ?

Il s'engagera à être présent à votre domicile selon un emploi du temps établi entre vous. Son heure de retour le soir sera définie avant ou après le dîner. Il sera libre dans la journée et pourra disposer d'une soirée de libre par semaine.

Est-ce possible de mettre fin à la cohabitation avant son terme ?

Oui, à condition de respecter le préavis d'un mois, mais dans les faits, il est souvent possible de raccourcir ce délai dès qu'une alternative est trouvée.

À quel moment peut-on s'inscrire ?

Quand vous voulez, des demandes de personnes à héberger se font toute l'année. Bien entendu, il y a plus de demandes des jeunes l'été, avant la rentrée de septembre.



Vous habitez une des communes adhérentes, contactez le :

CCAS de Lanester - Relais gérontologique (Le Point Bleu) : 02 97 76 76 59

CCAS de Lorient : 02 97 84 15 50 • CCAS de Ploemeur : 02 97 86 40 60

CCAS de Quéven : 02 97 80 14 18 • CCAS de Guidel : 02 97 02 96 90

CCAS de Hennebont : 02 97 85 16 19

CCAS de Caudan : 02 97 80 52 33

Vous habitez une autre commune, contactez le BIJ Lorient : 02 97 84 94 50